

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 29, 5 11, 6 45, 7 23, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 29, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 44, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Boghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaas, Laffitte-Bullier, à la place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BOURSE DE PARIS	
DU 5 FÉVRIER	
3 0/0	58 40
4 1/2	84 60
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 47 1/2
Emprunt 1871	92 27 1/2
DU 6 FÉVRIER	
3 0/0	58 50
4 1/2	84 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 60
Emprunt 1871	92 30

ROUBAIX 6 FÉVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée continue la discussion sur les impôts. A la séance d'hier, M. d'Abouville propose de changer l'impôt actuel sur les factures, quittances, en impôt gradué croissant, suivant l'importance des sommes portées sur les factures. M. Benoist d'Azy ne croit pas que le commerce se plierait au timbre gradué. M. d'Abouville insiste. M. Magne dit que cet impôt compromettrait l'autre impôt produisant actuellement 7 millions. Il croit que le timbre gradué ne produirait rien. L'Angleterre a dû abandonner l'impôt proportionnel. Ce n'est pas le moment, ajoute-t-il, de faire des expériences dans l'inconnu avec des résultats incertains.

M. Douhet soutient un amendement analogue à celui de M. d'Abouville. L'Assemblée n'accordant pas le renvoi de ces amendements à la commission, ils sont retirés par leurs auteurs.

M. Wallon demande la discussion du contre-projet Léon Say. Celui-ci dit qu'il n'est pas l'adversaire des nouveaux impôts, mais qu'il faut recourir à sa proposition, seulement si les impôts projetés troublent trop le commerce et l'industrie. Par ces raisons, il croit devoir repousser la discussion immédiate. Le président de l'Assemblée se prononce dans le même sens.

Sur la demande de M. Pouyer-Quertier le président consulte l'Assemblée sur la question de savoir si l'on discutera immédiatement le contre-projet Léon Say. On procède au vote qui donne 354 voix pour la discussion immédiate contre 347 sur 701 votants. Sur les réclamations de la gauche on procède à la vérification du scrutin, qui donne définitivement 340 voix contre 329 en faveur de la discussion immédiate de l'amendement Léon Say.

On fait la lecture d'une lettre de M. le ministre de la guerre demandant, au nom du gouverneur de Paris, l'autorisation de poursuivre M. Melvick-Bloucourt, député de la Martinique, inculpé de participation à l'insurrection de la Martinique.

Deux élections à la députation auront lieu le 1er mars prochain dans les départements de la Vaucluse et de la Vienne, qui ont à remplacer MM. Moreau et Laurenceau, décédés. Le décret de convocation des électeurs de ces départements a paru hier dans le Journal officiel.

La nomination des membres de la commission du budget de 1874 a eu lieu hier dans les bureaux. Sur 28 commis-

saire élus, 16 appartiennent à la majorité conservatrice et 12 à l'opposition. Il reste deux commissaires à élire dans le septième bureau. L'élection aura lieu aujourd'hui.

Les élections si inopinément décidées dans le Royaume-Uni, par M. Gladstone, suivent leur cours, et ne semblent point jusqu'à ce jour donner le résultat qu'en attendait le premier ministre; on connaît en effet jusqu'à ce jour les résultats pour 330 sièges sur lesquels on compte 133 libéraux et 175 conservateurs; ces derniers ont gagné 47 voix et les libéraux 10 seulement. Nous sommes heureux de voir le parti conservateur donner ainsi en Angleterre la preuve de sa vitalité et de son énergie, plus heureux encore serions-nous si nous le voyions agir en France avec autant de vigueur, de résolution et de succès.

Une dépêche de Rome annonce que M. de La Marmora a adressé une demande de démission à la Chambre, qui lui a accordé un congé de deux mois.

La note suivante a paru dans le Français d'hier soir :

« Un journal conservateur supposait hier qu'il se prépare en ce moment, dans les régions ministérielles, une évolution par laquelle le gouvernement, se séparant définitivement de la droite, opérerait cette conjonction cabalistique des centres si longtemps poursuivie par M. Thiers et réalisée enfin par ses heureux successeurs. Nous ne savons pas ce que le journal auquel nous faisons allusion entend par les « régions ministérielles ». Mais nos renseignements particuliers nous permettent d'assurer que tous les membres qui composent le ministère actuel ne comprennent pas que le gouvernement puisse, dans l'état présent des choses, prendre son point d'appui en dehors du terrain du 24 mai et du 19 novembre.

La réponse de M. Visconti-Venosta à l'interpellation relative à la publication du général La Marmora est un modèle de platitude. Il a bâmé et déploré le livre dont le contenu est d'une incontestable exactitude, et a promis des mesures législatives pour que pareilles indiscrétions ne recommencent pas. M. le ministre des affaires étrangères d'Italie a fait très humblement tout ce que M. de Bismark lui demandait. S'il suffit de ramper devant Berlin pour conserver ses bonnes grâces, M. Visconti-Venosta peut rester sans inquiétude du côté de l'Allemagne.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 5 février 1874.

Le texte des discours prononcés, hier, par le président du tribunal de commerce de la Seine et par M. le maréchal de MacMahon a subi d'importantes modifications dans le Journal officiel.

Le texte du discours de M. Daguin, président du tribunal de commerce, contenant, dans le texte envoyé, hier soir, aux journaux, la phrase suivante :

« Nous verrons réduits à l'impuissance les idéologues et les anarchistes dont les

idées captieuses et les infâmes conceptions constituent l'un des plus grands fléaux de la Société. »

Cette phrase, qui s'appliquait exclusivement aux radicaux et aux communiards, a disparu du Journal officiel pour ne laisser qu'un texte qui s'applique également à tous les partis. « Chacun, dit l'Officiel, sera tenu au respect de la loi. » Cette rédaction vise, sans aucun doute, les monarchistes, tout comme les républicains; mais cette pensée ne se trouvait pas dans le discours du président du tribunal de commerce.

Autre modification significative. Dans le texte publié, ce matin, par les journaux, le président du tribunal de commerce avait dit :

« La France régénérée et redevenue maître d'elle-même sous votre présidence, pourra en toute liberté choisir les institutions qui devront assurer sa prospérité et sa grandeur. »

La communication faite aux journaux ajoute : (Applaudissements.)

Le texte du Journal officiel se contente de faire dire au président du tribunal de commerce :

« La France pourra envisager l'avenir sans inquiétude et assurer librement ses destinées. »

Ce texte est évidemment bien plus vague et laisse moins entrevoir la monarchie.

Dans les deux versions du discours de M. le maréchal de MacMahon, il y a aussi des changements à noter.

Dans le texte envoyé aux journaux, il y a cette phrase :

« Comme chef du pouvoir exécutif, je ferai respecter, dans l'état de choses actuel, les décisions de l'Assemblée. »

Dans le Journal officiel, il n'est pas question de l'Assemblée; et il y a cette simple phrase : « Je saurais faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi. »

Il serait curieux de connaître la véritable pensée qui a inspiré ces modifications apportées au texte de ces deux discours.

Les journaux n'avaient pas reçu la phrase qui termine la réponse du maréchal-président : « Nous verrons ainsi, je l'espère, se rétablir le calme dans les esprits et la confiance renaître; à confiance ne se décréte pas, mais nos actes seront de nature à la commander. »

Le président du tribunal et le maréchal de MacMahon n'ont pas prononcé une seule fois le mot de républicain.

Je ne sais pas encore quelle impression les changements apportés dans le Journal officiel à ces deux discours, aura produits sur les membres de l'Assemblée; mais, ce matin, les députés de la majorité approuvaient le langage tenu par le maréchal-président et ne mettaient pas en doute que son discours maintiendrait la majorité du 24 mai et du 29 novembre 1873.

Le monde officiel paraît assez déçu de n'avoir pas vu la Bourse accueillir par de la hausse les deux discours du maréchal de MacMahon et du président du tribunal de commerce; il faut cependant reconnaître que les habitués de la Bourse se montraient favorables au langage qui a été tenu, hier, par le maréchal et le président du tribunal de commerce; la baisse est attribuée à la dépréciation des valeurs turques et autres valeurs étrangères dépréciées qui a entraîné celle de la rente.

P. S. Les membres de la commission des trente ne consent pas pour, malgré l'insistance de M. le duc de Baglie, être prêts à présenter à la fin de ce mois le projet de loi sur l'électorat politique.

La commission de décentralisation a pris

aujourd'hui, à l'unanimité, moins une abstention, une résolution importante au sujet de la nomination des maires, dans le projet de loi organique des municipalités. La commission s'est prononcée en faveur du système proposé par MM. de la Bassettière et de Chabrol, système qui fonctionne depuis longtemps dans la plupart des états allemands : à savoir : les maires et adjoints sont nommés par les conseils municipaux. Ils doivent être agréés par le pouvoir central.

Si le gouvernement n'a pas agréé le choix du conseil, le conseil est appelé à faire une nouvelle élection.

Si ce nouveau choix n'est pas agréé par le pouvoir, celui-ci est appelé alors à nommer directement les magistrats municipaux.

M. de la Bassettière a dit : Ce ne sera que lorsqu'on se trouvera en face d'une hostilité déclarée, que l'autorité centrale sera appelée à assurer de son pouvoir, et alors ce sera elle, comme c'est nécessaire, qui aura de dernier mot.

LETTRÉ DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 5 février.

M. Clapier a parlé hier deux heures et demie pour soutenir son amendement, qui est un véritable contre-projet, puis qu'il remplace l'impôt sur le sel, l'impôt sur les alcools, l'impôt sur les successions en ligne directe, par un droit sur les tissus de laine, coton, soie, chanvre, etc.

M. Clapier aurait bien voulu ne pas parler. Il demandait que son amendement fut discuté en même temps que les impôts qu'il doit remplacer. Sous cette apparence de logique se cachait peut-être une petite habileté, bien pardonnable à l'auteur d'un amendement qui aime son projet d'une tendresse toute paternelle. M. Clapier se disait que lorsqu'on aurait écarté les autres systèmes, le sien resterait seul, et qu'il avait ainsi chance de passer.

Mais M. Pouyer-Quertier a peroré à jour cette petite manœuvre en disant que, puis que ce projet doit remplacer à lui seul tous les autres impôts, il était utile de l'examiner de suite. Quand on offre 66 millions, cela vaut la peine d'être pris au sérieux!

M. Clapier s'est donc exécuté, et il n'est jamais en peine de monter à la tribune. Il s'y présente avec une verve méridionale, une abondance de paroles, un organe infatigable qui n'en font pas un orateur, mais qui lui permettent de parler longtemps. Il parle sans se lasser, se grisant de son propre discours, et sans s'occuper, hélas! de savoir si la Chambre l'écoute. — ce qui est rare!

Pour M. Clapier, député de Marseille, il s'agit de sauver les huiles, les alcools, les savons, productions du Midi; on peut frapper les tissus qui sont des productions du Nord. C'est toujours comme cela dans cette discussion; chacun prêche pour son saint! Le Nord veut imposer le Midi; le Midi veut imposer le Nord; mais personne ne veut payer; chacun essaye de se sauver aux dépens du voisin.

Cet impôt aurait l'avantage d'en remplacer beaucoup d'autres, cela est vrai; toute la question est de savoir s'il est possible ou du moins facile à percevoir.

Pour M. Clapier il n'y a pas de difficultés.

La consommation intérieure des tissus de laine est de 1,887 millions. A 5 p. 100 cela donne 88 millions; en déduisant les frais, les mécomptes, la fraude, il reste au moins 60 millions.

Il y a 6 millions de produits importés.

Ceux-là ne peuvent pas échapper et fourniront 8 à 10 millions perçus à la frontière par la douane.

Quant à la perception, M. Clapier la voit toujours aussi simple. Avec deux ou trois catégories il arrive à atteindre tous les tissus; il suffit d'établir ces catégories, comme on le fait pour les sucres et pour les cotons.

Reste la question de surveillance. Pour M. Clapier, rien n'est encore plus simple : il suffit d'emprunter les procédés à la douane!

La fabrique d'où sortira le tissu sera considérée comme pays étranger, et son enclos sera comme la frontière.

La marchandise ne pourra franchir cette frontière pour pénétrer dans l'intérieur qu'après déclaration et vérification. Si le produit doit être exporté, on suivra les formalités du transit.

En résumé, le système que M. Clapier trouve si facile et si simple est celui de 1867. — revu, corrigé et augmenté! Il s'agit de rétablir la douane à l'intérieur, non pas pour chaque province ou chaque département, mais pour chaque fabrique!

M. Pouyer-Quertier s'est élané à la tribune, gai et railleur, comme un homme qui trouve un adversaire facile à accabler.

Que l'impôt soit juste et légitime, il ne le conteste pas, mais il faut qu'il puisse se percevoir sans devenir une source d'erreurs et de fraudes. Or, cela n'est pas.

Si on ne fabriquait que dans les villes, il faudrait déjà, pour percevoir les droits établis, des entrepôts et une surveillance active qui coûterait fort cher.

Mais on fabrique partout! Il y a des métiers dans toutes les chaumières de certains pays; il faudrait donc établir un douanier à chaque porte!

Et comment suivre la marchandise dans toutes ses transformations? Le coton, par exemple, est écri, blanchi, teint, imprimé, apprêté; faut-il à chacune de ces transformations apposer une estampille nouvelle sur le tissu? On peut en dire autant de la draperie et de la soierie dont la fabrication est éparpillée dans les campagnes.

M. Pouyer-Quertier a parlé en homme pratique, connaissant le sujet mieux que M. Clapier. Avec sa verve railleuse, sa bonhomie oratoire, sa désinvolture à la tribune, il s'est fait écouter comme toujours et applaudit souvent. La Chambre était en bonne humeur, et lui donnait raison; car il avait convaincu de cette impossibilité pratique d'établir une douane à l'intérieur.

À la frontière cette douane se conçoit encore. Les marchandises arrivent en certaines quantités, sur des points connus d'avance; et s'il y a une contestation sur la nature ou la valeur, des commissions spéciales en décident.

À l'intérieur, cela est impossible; on ne peut mettre des douanes partout, à la porte de chaque fabrique, et même à la porte de chaque maison; car nul n'ignore que la soie se tisse et que la dentelle se brode dans chaque chaumière.

Il y a là des impossibilités d'application qui ont frappé la Chambre. Aussi l'amendement de M. Clapier, quoique signé par 39 députés, a eu le sort que tout le monde prévoyait. Il a été repoussé par 452 voix contre 139.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du jeudi 5 février.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

Le procès-verbal est adopté sans débat.

L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 7 FÉVRIER 1874.

— 12 —

LE

MARI DE LAURENCE

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX

DEUXIÈME PARTIE. — Drame.

Wilhelmine, qui avait sans doute deviné les tristesses de l'exil et les mauvais conseils de la solitude, avait placé après la signature paternelle cet encouragement mystérieux : « Bien tôt... Bien tôt... Etait-ce le retour?... Bien tôt!... Etait-ce le bonheur? Combien de fois chercha-t-il avec fièvre le sens véritable de ce « bien tôt! »

A son âge, avec son caractère énergique et son cœur chaud, un mot, même inexpliqué, pouvait lui servir de guide, de soutien, de salut.

L'exil lui était dur, le travail ingrat, la récompense inconnue. Qu'importe? Il ne se décourageait plus. Il savait que les âmes droites ne jettent pas au hasard le conseil ou la promesse, et le « bien tôt » de Wilhelmine lui donnait plus de force pour mener à bien sa tâche que les perspectives les plus dorées.

Le baron de Stoneim lui témoignait beaucoup de confiance et lui laissait entrevoir que si sa présence n'avait pas

été aussi indispensable à Moscou, il aurait eu grand besoin de ses services à Vienne.

Une chose incroyable, qui stupéfait le baron, était la complète indifférence que M. Liemann semblait apporter au subit ébranlement de leur haute situation financière.

Sa très-grande fortune personnelle le mettait, il est vrai, à l'abri des éventualités possibles d'une crise décisive pour la maison, mais son goût prononcé pour le luxe, ses efforts d'autrefois pour l'augmenter, ne laissaient pas que de faire paraître surprenante son impassibilité actuelle.

Chaque revers, — et ils se succédaient avec la plus inquiétante rapidité, — amenait sur son visage une petite contraction rapide.

— Encore! disait-il. Prenez garde, baron, si nous continuons ainsi, nous serons bientôt ruinés.

Et c'était tout.

Ruinés!... ils seraient ruinés! Le baron ne le sentait que trop. Déjà, pour combler le gouffre de faillites secondaires, il avait sacrifié, sans hésitation, la partie disponible de sa fortune, la dernière, du reste, dont il put disposer.

En dehors de sa maison de banque, il ne lui restait que la dot de ses filles, héritage de leur mère morte. Quant à sa seconde femme, il l'avait épousée pauvre.

C'était donc contre ces difficultés multiples, d'une extrême gravité, que

se débattait le baron. Sa physionomie tourmentée, son mutisme obstiné, ses veilles continuelles, avaient fini par attirer l'inquiète attention de Wilhelmine.

Elle aimait avec respect ce père bon et froid, absorbé et laborieux, qui trouvait si rarement le temps de se souvenir de ses filles.

Elle s'était dit souvent que l'amour filial ne consiste pas uniquement dans les joies de la tendresse, dans les douceurs de la soumission, mais encore et surtout dans le support et le dévouement.

Duocement, elle l'interrogea. Le baron n'était point disposé aux confidences de cette nature surtout. Il éluda les réponses, il crut dérouter cette curiosité féminine en alléguant l'élaboration d'une nouvelle spéculation sur les chemins ottomans.

— Cela vous sauvera-t-il de la ruine? demanda lentement la jeune fille.

A cette question inattendue, si nettement posée, le banquier tressaillit... Puis il essaya de rire.

— La ruine!... ah! vraiment, tu es amusante au possible!... La ruine!... Où donc as-tu pris cette imagination fantastique?

— Plaise à Dieu, mon père, que ce ne soit qu'une imagination!

— Mais enfin, où vois-tu, je te prie, quoi que ce soit qui pronostique... — Où je le vois?... Dans les nouvelles des journaux, dans l'accueil des visiteurs, dans l'air qu'on respire ici,

dans vos yeux enfin, mon pauvre cher père, qui ne veulent pas m'attrister et se détournent pour ne pas mentir.

— Wilhelmine!... dit le banquier avec une violence douloureuse, malheureuse enfant! taisez-vous!

Il fit quelques pas pour sortir. Tout à coup, brisé par ses luttés et attendri par une émotion subite, il se retourna et d'une voix faible :

— Vous avez raison, ma fille... C'est la ruine qui vient.

Wilhelmine entoura de ses bras le cou de son père et lui donna un baiser, si tendre et si chaud, qu'il éprouva comme un regret furtif de n'en pas réclamer plus souvent la douceur.

Il éprouvait quelque surprise aussi. Quoi c'était avec une caresse qu'elle recevait cette nouvelle terrifiante... Il y avait chez cette jeune fille une énergie qu'il ne soupçonnait pas?

— J'espère, mon père, reprit-elle en se remettant la première, que vous avez disposé de la fortune de ma mère avant d'en arriver là.

— Que dites-vous là?... la fortune de votre mère!... Mais, au fait, vous ne savez rien de ces choses... La fortune de votre mère vous appartient et non à moi.

— Nous, c'est vous.

— Pas aux yeux de la loi.

— Et si nous vous la donnions?

— Qu'elle folie!... D'ailleurs, êtes-vous seulement majeur?

père ne l'aurait peut-être pas prononcé. Il suffit néanmoins à prouver à Wilhelmine que le sacrifice serait accepté.

Je le serai dans un mois, et je suis la plus jeune.

— Ne parlez pas de cela. Croyez-vous que je veuille vous dépouiller de votre dot?

— Il s'agit de sauver la situation compromise. Vous nous referez des dots plus tard.

— Vrai?

Et le banquier sourit encore où le père aurait dû se récrier.

— Et faites vite, surtout, continuez-t-elle.

— En vérité!... vous parlez pour votre sœur avec trop de largesse. Qui vous dit, ma chère enfant, que votre générosité... car vous êtes positivement très-généreuse... serait bien accueillie d'Heidwige?

Wilhelmine se leva et écarta sans bruit la portière de velours qui séparait le salon d'une sorte de boudoir où se tenait habituellement la baronne.

Celle-ci n'était pas encore descendue, Heidwige seule s'y trouvait assise devant le piano muet, les mains tombantes, la tête inclinée.

À son début de cet entretien, on entendait Heidwige jouer le *Miserere* du *Trévatore*. Le piano s'était tu subitement. Wilhelmine l'avait bien remarqué.

Aussi marcha-t-elle vers sa sœur d'un pas assuré, et, la touchant à l'épaule :